INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Selon la discipline et les statuts de l'Eglise Réformée de France, les associations cultuelles ont obligation de mettre à jour la liste des « MEMBRES de l'ASSOCIATION ». Cette mise à jour s'effectue au cours du dernier trimestre de l'année. L'inscription prend effet à dater du 1° janvier suivant l'inscription.

Les personnes qui ne sont pas déjà inscrites sur la liste des « MEMBRES de l'ASSOCIATION CULTUELLE de l'EGLISE REFORMEE de CASTRES » peuvent le faire à l'aide du bulletin ci-dessous. L'inscription est individuelle ; si une famille comprend plusieurs personnes désireuses de s'inscrire, chacune d'entre elles devra remplir un bulletin et le faire parvenir à : *Eglise Réformée de Castres – 91 rue Sœur Audenet – 81100 Castres.*

Extrait de la discipline de l'Eglise Réformée de France

L'Eglise a pour raison d'être d'annoncer au monde l'Evangile. Elle est donc ouverte à toute personne qu'elle appelle à croire en Jésus-Christ, à approfondir sa foi par la lecture de la Bible et l'écoute de la prédication, à recevoir le baptême (s'il ne lui a pas déjà été donné) et à participer à la Sainte Cène. L'Eglise locale accueille comme membres, à leur demande, ceux qui reconnaissent que JESUS-CHRIST EST LE SEIGNEUR. Elle les invite à participer à sa vie spirituelle, cultuelle et matérielle et, à travers elle, à la mission de l'Eglise Reformée de France, selon les convictions exprimées dans sa déclaration de foi, en mettant au service des autres les dons qui leur sont confiés.

Les membres de l'Eglise qui désirent être membres de l'association cultuelle, et par là même avoir droit de vote dans les Assemblées Générales, doivent en faire la demande écrite au Conseil Presbytéral qui décide de leur inscription sur la liste des membres de l'association cultuelle. Ceux qui sont ainsi inscrits sont appelés à contribuer au gouvernement de l'Eglise, à participer fidèlement au service de l'Evangile et à la vie matérielle et financière de l'Eglise.

L'Assemblée Générale est composée des membres de l'association cultuelle. Les membres de l'Eglise locale qui ne sont pas membres de l'association cultuelle sont invités ; ils peuvent intervenir dans les débats, mais ne prennent pas part aux votes.

✂----------

ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE Castres

EGLISE REFORMEE DE FRANCE
Association cultuelle de l'Eglise Réformée de Castres

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) : Nom…… Prénom……

Nom de naissance……

né(e) le…… à……

demeurant à ……

ayant pris connaissance de la discipline de l'Eglise Réformée de France, reconnaissant que « JESUS-CHRIST est le SEIGNEUR », demande mon inscription comme membre de l'association cultuelle de l'Eglise Réformée de Castres.

Fait à……, le……. Signature :